

@ GLOBE EXPRESS 2 DIS
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 5 rue de la Marne, 77400 ST THIBAUT DES VIGNES
790 686 307 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-six mai,
A 16 heures 30,

Les associés de la Société **@ GLOBE EXPRESS 2 DIS** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandra FERNANDES, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Selim KILIC est désigné comme Secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

SK

SF

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente indiquant les motifs de la modification de la dénomination sociale de la Société.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide qu'à compter de ce jour la dénomination sociale sera « OROS Services » au lieu de « @ GLOBE EXPRESS 2 DIS ».

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - DÉNOMINATION

"La dénomination sociale est :

OROS Services »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, rappelle que le nom commercial mentionné à l'article 2 des statuts ne correspond plus à celui effectivement utilisé par la Société et présente, en conséquence, un caractère obsolète.

En cohérence avec la modification de la dénomination sociale décidée aux présentes, l'Assemblée décide de ne plus faire état de nom commercial dans les statuts.

L'Assemblée constate par ailleurs que le sigle actuellement mentionné à l'article 2 des statuts ne correspond plus à la nouvelle dénomination sociale.

SK

SF

En conséquence, l'Assemblée décide de supprimer purement et simplement le paragraphe 3 de l'article 2 des statuts, relatif au nom commercial et au sigle – lesquels ne seront plus mentionnés ni opposables, dont la rédaction était la suivante :

« *Par ailleurs, le nom commercial est @ GLOBE EXPRESS 2 DIS et son sigle est : @ G E DIS* ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de Séance
Madame Sandra FERNANDES

Le Secrétaire de Séance
Monsieur Selim KILIC

Sandra FERNANDES

Selim KILIC